

7 à vous

MAGAZINE d'information de la mairie du 7^e

JOYEUX NOËL !

DOSSIER
Voies sur berges :
rêve et réalité



7 UN DOSSIER : VOIES SUR BERGES (P.6)



7 ARRIVÉ : LES CM2 DU 7^E AU CONSEIL CONSTITUTIONNEL (P.12)



7 UN M TIER D'ART : LE CHAMBERLAIN (P.14)

SOMMAIRE

7 UN ÉDITO P.5
PARIS MÉRITE MIEUX !

7 UN DOSSIER P.6
VOIES SUR BERGES :
RÊVE ET RÉALITÉ

7 À VOUS LA PLACE P.11
LE 7^E RÉCUPÈRE ENFIN DU
STATIONNEMENT RÉSIDENTIEL !

7 ARRIVÉ P.12

7 UN MÉTIER D'ART P.14
LE CHAMBERLAIN
LA PEINTURE SUR PORCELAINE

7 À VENIR P.15

7 À VOTRE SERVICE P.16
RECENSEMENT DE LA POPULATION
OPÉRATION 2011 À PARTIR DU 20 JANVIER

7 ASSOCIATIF P.17
COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DU 7^E
S.O.S. PARIS

7 À PROPOS P.19

7 UN RENDEZ-VOUS P.21

7 UN POINT DE VUE P.22

Journal d'information de la mairie du 7^e — 116, RUE DE GRENNELLE 75340 PARIS CEDEX 07 — TÉL. : 01 53 58 75 07 — FAX : 01 53 58 75 57 — www.mairie7.paris.fr

Directrice de la publication : Rachida Dahi — Rédacteurs en chef : Emmanuelle Dauvergne, Philippe Yalli — Rédacteurs : Ghislaine de la Bretesche, Caroline Sauvage.

Création, conception de la maquette initiale et du logo : Agence MDB, groupe Comtown.

Exécution, édition et régie publicitaire : Cithéa Communication - 178, Quai Louis Blériot 75016 Paris - Tél. : 01 53 92 09 00 - contact@citheacommunication.fr - www.citheacommunication.fr — N°ISSN : 1774-4660 — Impression : IPS - Papier certifié PEFC

Tirage : 35 000 ex.

Dépôt légal à parution. Photo couverture : Alain Guizard - Sommaire : Alain Guizard, Caroline Sauvage/Mairie 7. La rédaction décline toute responsabilité pour les documents qui lui ont été remis.



7 à vous



nouvelle énergie

d'information de la mairie du 7^e

Paris mérite mieux !

Paris est une capitale à bout de souffle, alors qu'elle est encore la première ville visitée au monde.

A quand les grands projets structurants qui lui permettront de retrouver une dimension nouvelle parmi les grandes capitales mondiales pour ne pas perdre cette première place ?

Paris doit continuer à faire rêver, car si Paris n'est plus la première ville visitée au monde, alors Paris n'est plus Paris.

Les berges de la Seine, comme le reste du centre historique de Paris, appartiennent au Patrimoine mondial de l'Unesco et le projet d'aménagement des voies sur berges imaginé et présenté par la majorité municipale, manque d'envergure, d'ambitions et de vision.

Les résultats de la consultation citoyenne, que j'ai organisée en octobre dernier, sont sans appel : 90% des personnes qui se sont exprimées désapprouvent cette initiative.

J'ai donc envoyé ces résultats à Bertrand Delanoë en lui demandant de prendre en compte cette expression de nos concitoyens et de revoir son projet.

Si Bertrand Delanoë refuse de prendre en compte notre opposition et nos remarques, nous l'obligerons à faire étudier ce projet par l'Atelier International du Grand Paris qui regroupe 10 équipes d'architectes de renommée internationale afin de proposer un projet d'aménagement de ces berges sans remettre en cause la mobilité des Parisiens et sans transformer Paris en ville morte.

Les berges de la Seine font partie du patrimoine de l'ensemble des habitants de l'Île de France. Pour certains, c'est un lieu de passage pour aller en centre ville se distraire, pour d'autres c'est un axe vital pour gagner sa vie.

Le sens de mon opposition à la fermeture des voies sur berges à la circulation est avant tout la défense de la qualité de vie, du transport des habitants du 7^e arrondissement et de l'ensemble des Franciliens.

Et c'est là tout le paradoxe : imaginé pour permettre aux Franciliens et aux touristes de se promener et de se distraire au bord de la Seine, ce projet a été lancé sans aucune concertation en particulier avec les arrondissements et départements également concernés par le report de circulation.

Vous trouverez dans ce numéro un dossier complet avec la retranscription de certaines de vos très nombreuses réactions.

Le débat continue et vous pouvez bien entendu continuer à nous envoyer vos réactions.

Notre capitale en général et le 7^e arrondissement en particulier méritent mieux, vous pouvez compter sur moi pour continuer à agir afin que ce projet soit revu et qu'il intègre une vision, une ambition pour Paris en tenant compte de vos préoccupations.

Rachida Dati,
ancien ministre, député européen,
maire du 7^e arrondissement

Voies sur berges : La réalité douloureuse

→ Historique

Le **14 avril 2010**, Bertrand DELANOË, maire de Paris, annonce à la presse, sans concertation préalable, un projet d'aménagement des voies sur Berges de la Seine. En effet, ni les maires d'arrondissement, ni les élus, du moins ceux de l'opposition, n'ont été informés au préalable, et encore moins associés ni concertés.

Ce projet concerne tout particulièrement le 7^e arrondissement : l'essentiel des aménagements et activités est situé sur les berges entre le Pont de Solférino et le Pont de l'Alma que le Maire de Paris souhaite fermer à la circulation automobile.

Le **31 mai**, Rachida DATI organise une réunion publique à la mairie du 7^e arrondissement, en présence de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) et de la Direction de la Voirie et des Déplacements.

Le **6 juillet**, le Conseil de Paris vote la délibération qui fixe les objectifs du projet et les modalités de la concertation. Le Groupe UMP vote CONTRE, à l'exception de 3 élus et décide le lancement d'une pétition contre la fermeture des voies sur berges.

Du **12 octobre au 3 novembre**, Rachida DATI organise une votation citoyenne à la mairie du 7^e arrondissement et sur le site, en amont de la réunion publique organisée le 3 novembre au gymnase des Invalides.

Le **24 novembre**, la Mairie de Paris lance un appel public à concurrence pour la création d'un nouvel équipement, sous le pont Alexandre III, côté 7^e, avant même la fin de la concertation. Le café de 650m² accueillerait des concerts et autres activités culturelles.

Le **22 novembre**, Rachida DATI adresse un courrier à Bertrand DELANOË, lui demandant de revoir son projet étant donné le résultat de la consultation et les nombreuses contradictions.



Le boulevard périphérique et les voies parallèles sont encombrés toute heure

→ Le projet détaillé

Le projet de Bertrand Delanoë consiste à fermer la voie sur berges entre le **Pont de Solférino** et le **Pont de l'Alma** à la circulation automobile. Il prévoit à cet emplacement des aménagements culturels, sportifs et ludiques. Au total, 4,5 hectares d'emprise dans le 7^e.

Au **port de Solférino**, des gradins descendraient jusqu'à la Seine donnant sur un écran géant flottant.

Sous le **Pont Alexandre III** est prévue une boîte de nuit ou un café-concert. Des péniches night club accosteraient également en permanence au niveau du pont.

Au **port des Invalides**, serait construit un « archipel de jardins flottants », marché aux fleurs ou jardins botaniques, et sur le quai seraient installés un skate parc, des terrains de beach-volley, de basket et de tennis.

Sous le **Pont de l'Alma**, un marché aux fleurs et un jardin botanique.



Réunion publique du 31 mai 2010

© Alain Bibrand

du projet DELANOË



➔ **Rachida Dati a consulté les habitants du 7^e et les Franciliens**

90% de Franciliens opposés au projet
5096 NON pour 526 OUI

« Approuvez-vous le projet du maire de Paris de fermer les voies sur berges de la Seine à la circulation automobile ? » Telle est la question posée par Rachida DATI aux habitants du 7^e et aux Franciliens.

Les questionnaires n'étaient pas anonymes, les réponses sont donc vérifiables.

Dans le 18^e arrondissement également, Roxane DECORTE, a proposé dans sa revue municipale d'octobre un bulletin de vote contre le projet du Maire de Paris : elle a reçu 900 réponses.



© Alain Guizard

Bertrand Delanoë décide, alors que les voies sur berges n'appartiennent pas à la Mairie de Paris

L'établissement des règles de circulation et de stationnement sur les voies sur berges est de la compétence du préfet de Police qui doit respecter les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales lui imposant de tenir compte des conditions de circulation dans l'agglomération parisienne.

Les berges de Seine font partie du domaine public fluvial, géré par Voies Navigables de France (VNF) et Ports de Paris.

L'accord de l'Etat et des établissements publics affectataires est indispensable pour tout projet sur les berges de la Seine.

➔ **Ce projet est incohérent et coûteux**

Ce projet est trop coûteux : **40 M€ d'investissement** et **2 M€ de fonctionnement annuel**, alors que les Parisiens sont soumis à une forte hausse des impôts locaux (+ 65 % de taxe foncière) dans un contexte de crise économique et d'endettement de la Ville de Paris. Les crédits prévus pour ce projet seront mieux utilisés pour :

- la protection contre les crues de la Seine,
- la création des équipements dont l'arrondissement a besoin (piscine, crèches, ...)
- l'aménagement du Champ de Mars,
- la sécurisation des carrefours dangereux,

Avec 20 M€, il serait possible de construire près de **5 crèches de 66 berceaux**.

➔ Paris, la ville la plus embouteillée d'Europe

Selon une **étude réalisée par l'Inrix**, une société d'info-traffic américaine, l'Ile-de-France obtient la palme d'or sur 109 villes d'Europe pour ses embouteillages. Ainsi, sur les dix points les plus congestionnés d'Europe, huit se trouvent sur le périphérique parisien. Les Franciliens perdent 70 heures par an dans le trafic, soit plus d'une heure à chaque trajet, alors que les Lyonnais n'en perdent que 34. Dans l'agglomération londonienne, qui arrive en deuxième position, le conducteur passe 52,5 heures dans sa voiture par an. A méditer : « 17% des Parisiens interrogés choisiraient de travailler plus si le temps de trajet était réduit. » Cela laisse imaginer l'impact sur le trafic et donc la pollution, l'environnement mais aussi certainement sur l'économie et le commerce que la fermeture des voies sur berges engendrerait par le report de circulation.

➔ Réserves du préfet de police

Par un courrier du 28 mai 2010 à Rachida DATI, le préfet de Police Michel GAUDIN émet des réserves quant au projet du Maire de Paris.

Suite au vote de la délibération fixant les objectifs du projet, le 6 juillet 2010 en Conseil de Paris, il fait officiellement part de ses réticences :

- il demande une expérimentation ;
- il souligne l'importance des reports de trafic ;
- il précise que les études sous évaluent les embouteillages ;
- il rappelle sa mission de garantir l'acheminement des secours : la protection des Parisiens impose le maintien de délais très réduits pour l'acheminement des secours en cas d'urgence et cet élément non négociable était l'une des raisons de l'ouverture des voies sur berges.

Le 18 novembre, il confirme dans *Le Parisien* qu'il attend toujours de nouvelles études de la part de la Mairie de Paris et que son inquiétude demeure.

➔ Réserves du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie et du Développement durable

Dominique BUSSEREAU, secrétaire d'Etat chargé des Transports, avant le remaniement ministériel, précise dans un courrier du 25 août 2010 adressé à Rachida DATI, que la fermeture des voies sur berges obligerait à établir de nouvelles conventions entre la Ville de Paris d'une part, et l'Etat et ses établissements publics d'autre part. La Ville de Paris ne peut rien faire sans l'accord de l'Etat. La priorité pour l'occupation des berges de la Seine est le développement du transport fluvial, du transport de passagers et la logistique urbaine. Si l'espace de circulation est libéré, il ne sera pas affecté en priorité aux projets culturo-ludiques de Bertrand DELANOË, mais à des équipements de transport et de logistique.

➔ Positionnement des professionnels du transport

Les professionnels du transport, notamment les fédérations de taxis et les représentants des PME se sont opposés à ces dispositions qui renchériront leurs coûts (détours, temps perdu dans les embouteillages) et leur compétitivité.

Par ailleurs, Ports de Paris s'inquiète des emprises prévues sur la Seine et de ce que le projet soit incompatible avec des risques d'inondation. Les Voies navigables de France sont sceptiques, le Stif, la RATP, demandent à être convaincus.

➔ L'opposition des élus d'Ile-de-France

Le 25 novembre, les élus Franciliens UMP dénoncent le projet. « Les voies sur berges sont des axes structurants d'intérêt général. Ils concernent la région dans son ensemble. » Patrick DEVEDJIAN, président du Conseil Général des Hauts de Seine, accuse Bertrand DELANOË de n'avoir été informé officiellement du projet que le 15 octobre et de n'avoir jamais impliqué le Conseil Général des Hauts de Seine dans une quelconque concertation avant mi novembre. **7**



La réalité des Parisiens et des Franciliens : 4000 véhicules par heure sur les

les Franciliens

➔ Vous nous avez écrit !

Extraits de mails envoyés au maire du 7^e ou du registre mis en dépôt pendant la période de consultation.

« Il est évident que la fermeture des voies sur berges va occasionner inévitablement une plus grande congestion des voies de circulation et donc une plus grande pollution atmosphérique au détriment de la santé des Parisiens. » B.E.

« Je suis contre la fermeture des berges sur Seine : on a mis des dizaines d'années à supprimer les points noirs, ce n'est pas pour en recréer. » G.H.

« Quand on habite à l'ouest de Paris, il est impossible d'aller à la gare de Lyon, à la Bastille, dans le Marais, tant les quais sont encombrés. Monsieur Delanoë ne se déplace pas en vélo. Espérons qu'il ne pourra réussir cette folie. » M.L.

« Au nom de l'écologie. Au nom des antis effet de serre. Je suis 100 000 000 fois contre ce projet populiste des faux écologistes. » M.

« Cette voie sur berges, fonctionnelle de jour comme de nuit, est d'une utilité fondamentale pour les taxis parisiens. L'application de ce projet serait une asphyxie pour ces derniers. » M. T.

7 à vous la parole

« Dans cette période de rigueur et de crise économique, priorité aux équipements sociaux – crèches, dispensaires, maisons de retraites – et non aux équipements ludiques voire démagogiques. » M.L.

« Pour nous chauffeurs de taxi, c'est un scandale. »

« Pour beaucoup d'entre nous, travailler signifie se déplacer. Fermer les voies sur berges nous empêcherait de travailler, de vivre et de faire vivre notre arrondissement et notre ville. » M.M.

« Supprimer les voies sur berges rendrait la circulation impossible dans toutes les rues, quais et boulevards avoisinants. Il ne faut évidemment pas tout sacrifier à l'automobile, mais ici, c'est l'inverse : on veut sacrifier l'automobile au profit de besoins inexistantes. » M.P.

« Je suis médecin et ai besoin de ma voiture pour me déplacer. Lorsque j'ai des urgences à assurer, il est indispensable pour aller dans le sud de Paris d'avoir les voies sur berges. Quand je vois ceux qui n'ont pas de voiture déclamer qu'il faut fermer les berges, je suis dégoûté de cette société individualiste. »

« Nous sommes riverains du Quai Anatole France et lorsque les berges sont fermées, le quai est saturé. Pollution en plus de la pollution sonore. Nous avons déjà le bateau-boîte de nuit « Le Concorde » (pétition de tous les riverains il y a 2 ans), nous ne voulons pas d'une autre boîte de nuit et d'embouteillages supplémentaires. »



© Caroline Sauvage/Mairie 7

berges de Seine

Continuez à réagir

sur le site Internet www.mairie7.paris.fr
ou par mail webmairie7@paris.fr

7 à vous la place

Le 7^e récupère enfin du stationnement résidentiel !

TRÈS ATTENDU ET RÉCLAMÉ DEPUIS TRÈS LONGTEMPS, RACHIDA DATI A OBTENU 185 NOUVELLES PLACES DE STATIONNEMENT RÉSIDENTIEL LA NUIT DE 20 H À 7 H, GRÂCE À LA TRANSFORMATION DES PLACES DE LIVRAISON.



➔ Zones de livraison partagées

Près de 80% des zones de livraison parisiennes sont désormais accessibles aux automobilistes pour stationner **entre 20h et 7h** ainsi que les **dimanches** et les **jours fériés**. Les adresses des zones partagées dans le 7^e sont :

Ecole Militaire

32 et 41	avenue Duquesne
1 et 21-23	avenue de Ségur
7	place de Fontenoy
9 et 26	rue Duroc
5 et 13	rue Eblé
8	rue M. de la Sizeranne
1 et 17	rue Oudinot
24 et 30	rue Pierre Leroux
56 et 82	rue Vaneau
19	rue de Babylone
6 et 64	rue de Sèvres
28	rue du Général Bertrand
5	villa de Ségur

Gros Caillou

21, 29, 34 et 53-55	avenue Bosquet
7, 22, 25, 26 et 30	avenue Rapp
1	av. Robert Schuman
23, 24,	
36, 42, 46, 60 et 66	av. de la Bourdonnais
15, 18,	
19, 23, 35 et 36	av. de la Motte Picquet
7, 15, 47 et 65	avenue de Suffren
26	avenue de Tourville
68 et 96	bd de la Tour Maubourg
51	quai d'Orsay
10 et 20	rue Amélie
5, 15 et 25	rue Augereau
4-6, 9 et 18	rue Cler
13	rue Dupont des Loges
23	rue Duvivier
14	rue Edmond Valentin
18	rue Jean Nicot
9 et 26	rue Malar
94, 105,	
117, 137 et 149	rue Saint Dominique
1	rue St Thomas d'Aquin
4	rue Sédillot
14, 18, 24, 27 et 30	rue Surcouf
9	rue Valadon
190, 196 et 206	rue de Grenelle
4, 12 et 20	rue de Monttessuy
6, 18 et 28	rue de l'Exposition
141,	
144, 151 et 221	rue de l'Université
17 et 20	rue de la Comète
12, 22, 25 et 32	rue du Champ de Mars

Invalides

37	rue Barbet de Jouy
2 et 3	rue Casimir Périer
18 et 36	rue Fabert
1	rue Las Cases
9 et 25	rue Saint Dominique
40	rue Vaneau
6	rue de Bellechasse
23,	
33-37, 47 et 61	rue de Bourgogne
3	rue de Courty
101, 146 et 152	rue de Grenelle
84	rue de Lille
9	rue de Martignac
9	rue de Solferino
98, 107 et 115	rue de l'Université

Saint Thomas d'Aquin

198 et 226	bd Saint Germain
3	quai Anatole France
23-25	quai Voltaire
1	rue Paul Louis Courier
36	rue Saint Guillaume
63	rue Vaneau
2	rue Velpeau
2 et 12	rue de Babylone
6 et 19	rue de Beaune
14, 17, 19, 43 et 57	rue de Bellechasse
3, 7, 11, 31,	
48, 62, 69-71 et 87	rue de Grenelle
2 et 3	rue de Gribeauval
4, 14, 51 et 77	rue de Lille
11	rue de Luynes
14 et 32	rue de Varenne
10	rue de Villersexel
2, 30-32, 36,	
37, 42, 48-50 et 58	rue de l'Université
66	rue des Saints Pères
13, 63, 79-81, 89, 91-93, 96, 97, 115-117,	
116, 132 et 142	rue du Bac

➔ Zones de livraison sanctuarisées

Les zones marquées d'une **double ligne jaune** restent exclusivement réservées aux livraisons et sont interdites au stationnement car des commerces sont livrés la nuit ou très tôt le matin. Tout stationnement constaté en dehors des horaires prévus ou sur une zone non partagée sera sanctionné par les services de la Préfecture de Police d'une amende de 35€ et d'un enlèvement en fourrière.



Tout en images



© Alain Guizard

Le 15 novembre, rencontre à la maison des associations avec les membres de l'association des Saint Cyriens dans la vie civile (ASCVIC). **7**



© Alain Guizard

Le 9 novembre, Conseil de quartier exceptionnel sur le projet d'aménagement de l'ancien couvent des sœurs Clarisses. **7**



© D.L.

Le 15 novembre, inauguration de la semaine du Développement durable en présence de Louis de Broglie, le Prince Jardinier. **7**



© Alain Guizard

Le 9 novembre, Rachida Dati visite la classe d'anglais de l'école maternelle Rapp. **7**



© Alain Guizard

Le 19 novembre, Jean-Louis Debré a fait visiter le Conseil constitutionnel à 250 CM2 des écoles publiques de l'arrondissement. **7**



© Alain Guizard

Le 10 novembre, commémoration de l'armistice de 1918, en présence d'élèves de l'arrondissement. **7**



Le 20 novembre, clôture de la semaine du Développement durable en présence de Serge Orru, Directeur Général de WWF. 7

Le 26 novembre, soirée russe du groupe scolaire La Rochefoucauld. 7



Les 20 et 21 novembre, brocante annuelle de la rue Cler. 7

Le 27 novembre, 80^e Salon du livre des Ecrivains combattants aux Invalides. 7



Le 22 novembre, remise de la Médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports à M. Bartholomé du Bon Conseil et M. Belton de l'Association Valentin Haüy. 7

Le 1^{er} décembre, inauguration du Parcours des Illuminations. 7



7 un métier d'art

Le Chambrelain La peinture sur porcelaine

FLORENCE VIALARD A REPRIS CETTE ANNEE LE CHAMBRELAINE, L'UN DES DERNIERS ATELIERS D'ART EN PLEIN CŒUR DU 7^E ARRONDISSEMENT DE PARIS.



© Caroline Sauvage / Mairie 7

→ Un atelier historique

Le Chambrelain, créé il y a environ 40 ans dans le 7^e, est l'un des rares ateliers de peinture sur porcelaine de Paris et à disposer de pièces historiques. Douze ateliers individuels en bois d'époque meublent la pièce principale de l'arrière boutique. Ses nombreuses étagères sont

remplies d'un choix unique de pigments (couleurs) datant de 40 ans, disparus du commerce. Deux fours d'époque avec son matériel permettent, suivant la complexité des modèles, la cuisson des porcelaines entre 2 et 5 reprises, à des températures variant de 650 à 800°C.

→ Une passion familiale

Depuis l'enfance, Florence Vialard a baigné dans la peinture sur porcelaine auprès de sa mère, Françoise Vialard, peintre sur porcelaine depuis plus de 40 ans. Celle-ci lui a enseigné tous les secrets de ce merveilleux métier exigeant attention et sérénité. Il aura fallu des années pour que Florence Vialard maîtrise les techniques de peinture sur porcelaine, parfois vieilles de plusieurs siècles. L'achat du Chambrelain a pour elle été l'occasion inespérée d'y partager sa passion en y donnant des cours et vendant ses propres créations de porcelaine.

→ Les cours

Le Chambrelain est une référence en matière de porcelaine et d'objets d'art de la table. Les cours permettent aux adultes et aux adolescents d'apprendre les techniques de la peinture sur porcelaine sur les supports qu'ils choisissent (assiettes, boîtes, bols, tasses, vases, cache-pots...). Ce beau métier d'art en voie de disparition devrait attirer les plus jeunes par son originalité, les qualités



© Caroline Sauvage / Mairie 7

qu'il requiert et les vertus qu'il apprend. La peinture sur porcelaine développe sans conteste la créativité, l'imagination, nécessite d'être méticuleux et laisse la possibilité de tout créer en fonction d'un support donné.

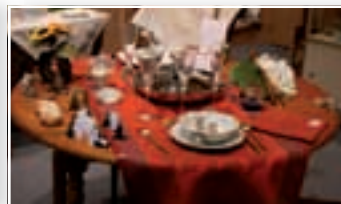
Les inscriptions au cours se font directement sur place ou par téléphone.

→ La boutique

Le Chambrelain dispose également d'une boutique de porcelaines décorées à la main par Florence Vialard, représentant des modèles variés. Des décors personnalisés peuvent être créés à la demande. Le Chambrelain propose également des articles Arts de la table sélectionnés selon ses coups de cœur. ■

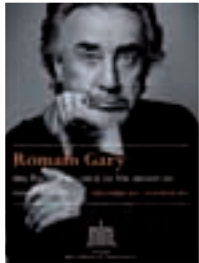
Le Chambrelain

11, avenue de la Motte Picquet
75007 Paris
Téléphone : +33 (0)1 45 55 03 45
www.lechambrelain.fr



© Caroline Sauvage / Mairie 7

7 à venir



MUSEE DES LETTRES ET MANUSCRITS

Du 3 décembre au 20 février

« Romain Gary, des Racines du ciel à La Vie devant soi »

Trente ans après

sa disparition, le Musée des Lettres et Manuscrits rend hommage à Romain Gary à travers quelque 160 manuscrits et documents souvent inédits, inconnus parfois, toujours uniques.

222, boulevard Saint-Germain, 7^e
www.museedeslettres.fr

© I.I.

EGLISE AMERICAINE

20 décembre 2010 à 20h30

Concert de jazz

Sarah Morrow, l'une des meilleures trombonistes de jazz et 1^{ère} femme dans l'orchestre de Ray Charles ; Rhoda Scott la célèbre « organiste aux pieds nus » ; la batteuse Julie Saury et la chanteuse de gospel Jo Ann Pickenst.

65 quai d'Orsay, 7^e

Entrée : 20 €. www.spiritofjazz.fr



© I.I.

ECOLE MILITAIRE



© Cypri Lettre

Dimanche 19 Décembre 2010 à 16h

Concert de Noël

Orgue et trompette. Œuvres de Daquin, Balbastre, Beauvarlet-Charpentier, Guilmant.

Chapelle Saint-Louis, 13 place Joffre, 7^e
Libre participation

Mercredi 19 janvier de 10h à 18h30

Salon du livre des tout-petits

Salons de la Mairie du 7^e

A l'initiative de Rachida Dati, organisé par le club Littéraire 81.

De nombreuses animations au programme : conteurs, dessinateurs de BD et de manga, dédicaces d'auteurs. Parents, venez nombreux avec vos enfants découvrir les nouveautés des livres petites enfance, enfance et jeunesse. (0 -11 ans).

7 à l'agenda culturel



Du 16 au 22 décembre

Peinture

Hélène-Lou Grébeauval

« La Révolte Intérieure »

Salle B.
Hodent de Broutelles
Vernissage le 16 décembre à 18h

La révolte est inhérente à notre histoire. Elle est aussi porteuse d'espoir, d'idéaux parfois visionnaires que l'art sait véhiculer à travers les multitudes de mouvements artistiques qui ont traversé ces deux derniers siècles. Provocatrice, de velours ou sanglante, elle déstabilise et renverse souvent les canons esthétiques de son temps. Elle redéfinit les rapports de l'art à la société. Elle interpelle, interroge, questionne. Une œuvre peut être un vrai cri d'alarme pour sensibiliser le monde à notre douleur.

© I.I.

Jeudi 16 décembre à 18h

Conférence

François JARRY

« Hortense de Beauharnais, une héroïne romantique »

Salle des mariages

Conférence à l'initiative de la Société d'Histoire et d'Archéologie du 7^e. François Jarry, historien, conférencier et auteur de l'ouvrage Hortense de Beauharnais, dressera un portrait intimiste foisonnant d'anecdotes. Cette femme d'exception, fidèle à la cause napoléonienne, née en 1783 sous le règne de Louis XVI et décédée en



© I.I.

1837 sous celui de Louis Philippe, fait le lien entre l'ancienne France et la nouvelle, entre le néoclassicisme et le romantisme. Au cœur du 7^e arrondissement, sa jeunesse romanesque avec Louis Napoléon a inspiré Stendhal...

Mardi 21 décembre à 15h

Conférence Débat

« Les métiers d'autrefois, des souvenirs riches d'avenir »

Salle des mariages

Un après-midi de témoignages vivants avec Yves Hussenot, Directeur de l'association RAMAGE - Alain Lecerf, Directeur général de l'AREFO-ARPAD Dr Anne Castot, chef de service à l'AFSSAPS associée au programme « Bien Vieillir ». Fil rouge : *La Passion des Métiers* est édité par l'AREFO.

Mairie du 7^e

116 rue de Grenelle
Accès gratuit aux manifestations
Inscription obligatoire aux conférences : 01 53 58 75 62
Ouverture de la salle d'exposition Béatrice Hodent de Broutelles : du lundi au samedi, de 11h à 18h.

Recensement de la population Opération 2011 à partir du 20 janvier

DEPUIS JANVIER 2004, LE RECENSEMENT GÉNÉRAL ET PÉRIODIQUE DE LA POPULATION EST REMPLACÉ PAR DES ENQUÊTES ANNUELLES.

→ Chaque année

Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, comme Paris et ses vingt arrondissements, la collecte des informations se déroule chaque année auprès d'un échantillon de 8% de leur population répartie sur l'ensemble du territoire. Les informations produites sont actualisées de façon régulière et permettront



© Caroline Sauvage / Mairie 7

d'adapter au mieux les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, de logements, d'établissements scolaires, d'enseignants, etc.).

→ Votre immeuble est concerné

Si votre logement appartient à l'échantillon recensé en 2011, vous recevrez les questionnaires au mois de janvier. Tout le monde n'étant pas interrogé la même année, il se peut que vous soyez recensé en 2011 et que des proches ou des voisins ne le soient pas. Toutefois, toutes les personnes résidant à une même adresse sont sollicitées simultanément.

→ Des agents identifiés pour vous aider

Ainsi, après un repérage qui débutera le 4 janvier 2011, les agents recenseurs, identifiables grâce à leur carte officielle tricolore avec photographie et signature du Maire ou de son représentant, déposeront, à partir du jeudi 20 janvier 2011, au domicile des personnes recensées les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice explicative sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur, si vous le souhaitez, pourra vous aider à remplir les questionnaires et les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

→ En cas d'absence

Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pourrez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe cachetée, à une personne de votre immeuble qui les remettra à votre agent recenseur. Vous pourrez aussi les retourner directement à votre mairie en les

y déposant ou par l'intermédiaire de La Poste à :

Mairie du 7^e
Recensement 2011
116 rue de Grenelle
75007 PARIS

Dans tous les cas, il est souhaitable d'en informer l'agent recenseur. Pour vous aider à identifier les agents recenseurs, vous pouvez vous connecter sur le site de la mairie du 7^e : www.mairie7.paris.fr, leurs photos sont à votre disposition.

→ Votre réponse est importante

Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse avec sincérité les questionnaires qui lui sont fournis par l'agent recenseur. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951, c'est également une obligation. Les agents recenseurs comme les personnels municipaux sont tenus au secret professionnel, toute violation les exposant à de lourdes sanctions pénales. ■

**Pour savoir
si vous serez recensé en 2011
ou pour obtenir des
renseignements complémentaires,
contactez Martine BOLLE,
Directrice générale adjointe,
coordonnatrice communale
sur le 7^e au 01 53 58 75 88
75 14 ou 75 90.**

Comité d'Aménagement du 7^e



© Comité d'aménagement du 7^e

Actuellement présidée par Christian Le Roux, cette association a été créée en 1965. Ses statuts lui imposent de veiller au respect et à l'application des règles d'urbanisme et du Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur (PSMV) du Secteur sauvegardé du 7^e, de lutter par tous moyens légaux, y

compris des actions en justice, contre tout projet, décision, acte ou événement susceptibles, directement ou indirectement, de porter atteinte au patrimoine, à l'esthétique ou plus largement à l'environnement du 7^e et de prendre toute initiative utile à l'intérêt général de l'arrondissement.

Sa stratégie :

- la vigilance : repérer et suivre les projets liés à des opérations immobilières – privées ou publiques – susceptibles de nuire au contexte spécifique de l'arrondissement ou à leur environnement immédiat ;
- la présence : être représenté dans les structures qui, à divers niveaux, concourent à l'aménagement de l'arrondissement ;
- des interventions : auprès de la Mairie, des élus de l'arrondissement, des architectes des monuments historiques ou des Bâtiments de France, des services de l'Hôtel de Ville ou de l'Etat, des promoteurs ou des propriétaires ;

→ la mobilisation : sensibiliser l'opinion et rassembler les habitants sur tel ou tel projet... Principaux dossiers en cours : révision du PSMV du 7^e ; projets immobiliers du 14 rue de l'Université, du 38 avenue de La Tour Maubourg et des Clarisses ; déplacement du Mur pour la Paix ; **opposition au projet de la Ville de Paris de rénovation des Berges de la Seine. Le Comité d'Aménagement du 7^e y voit un manque de cohérence, une indifférence aux besoins des habitants et aux caractéristiques géographiques et urbanistiques de l'arrondissement.** 7



Comité d'aménagement du 7^e
105, rue St Dominique, 7^e
www.comam7.fr

S.O.S. Paris



© U.I.A.

S.O.S. PARIS a été créée en 1970 pour lutter contre les aménagements urbains irréversibles engagés par Georges Pompidou. Nous œuvrons pour la préservation du patrimoine parisien, sans pour autant

nous opposer systématiquement à l'innovation. Nous voulons maintenir et améliorer le cadre et la qualité de vie des Parisiens. Notre association est membre de la Commission de la Révision du Plan de

Sauvegarde du 7^e, membre du Jury du Concours qui choisira l'architecte du futur Centre Culturel Orthodoxe Russe, membre de la Commission du Vieux Paris, membre de la Commission des Sites. Notre déléguée pour le 7^e participe à toutes les réunions de concertation organisées par la Mairie et surveille les permis de construire et de démolir. Nos préoccupations actuelles sont, entre autres : la situation

illégal du Mur pour la Paix sur le site classé du Champ de Mars, les travaux pharaoniques entrepris dans de nombreux hôtels particuliers au détriment de leur intégrité, le devenir des bâtiments prestigieux vendus par l'Etat, l'abattage de très nombreux arbres à Paris, notamment le long du Champ de Mars. Amoureux du Patrimoine rejoignez-nous ! 7



S.O.S. Paris
Protection du patrimoine et du cadre de vie
103 rue de Vaugirard, 6^e
Tél. 01 45 44 63 26
Mail : sos.paris@orange.fr
sosparis.free.fr

Le mot du député



Martine Aurillac,
député de Paris,
vice-présidente de la commission
des Affaires étrangères

© Mairie 7

Le Maire de Paris, sans la moindre concertation, a dévoilé à la presse au printemps son projet « personnel » d'aménagement des voies sur berges.

Concentré tout particulièrement sur notre arrondissement, il prévoit la fermeture des voies sur berges entre le musée d'Orsay et la tour Eiffel pour créer un espace de promenade et de loisirs.

Dès cette annonce en avril dernier, surprenante tant par le procédé que dans la finalité, j'ai immédiatement saisi le Préfet d'Ile

de France-Paris, sur les conséquences d'un tel projet que ce soit en terme d'écologie, de sécurité et de santé publique. De même, j'ai alerté les ministres concernés, ainsi que le Premier ministre sur les implications qu'aurait la réalisation de cette utopie.

Si l'on peut vouloir réduire la pollution dans Paris, un tel objectif ne peut être réalisé sans une vision globale de la politique des déplacements au niveau régional. Or, ce projet ne s'inscrit dans aucun plan validé à cette échelle et ne tient pas compte des impératifs d'une capitale de renommée mondiale. Manifestement sous évalué, il demande à tout le moins des études complémentaires.

Mais que dire de son contenu ? Alors que notre arrondissement demande depuis des années la reconstruction de la piscine Deligny maintes fois refusée, et la création de terrain de tennis sur les berges inutilisées du quai d'Orsay, le projet contient la création de terrains de beach volley, d'îles flottantes et même de boîte de nuit ! Ceci n'est pas très sérieux. Notre quartier qui manque cruellement d'une piscine pour les scolaires et les familles, de crèches et d'équipements publics, ne peut se réjouir d'un tel plan. Les habitants et les élus du 7^e se sont exprimés contre cette funeste initiative. Alors, au nom de la démocratie participative si chère au Maire de Paris, nous demandons la révision complète de ce projet. 7

Le mot du sénateur



Yves Pozzo di Borgo,
sénateur, conseiller de Paris

© Mairie 7

NOUS N'ÉCHAPPERONS PAS À LA RIGUEUR !

Le président de la République a confirmé la suppression prochaine de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune et du bouclier fiscal, des mesures devenues inévitables et qui étaient vivement souhaitées par les parlementaires centristes. Un certain nombre de ces derniers pensent que cela devrait s'accompagner d'une hausse de l'impôt sur le revenu pour les tranches supérieures de revenus. Pour ma part, je partage l'avis de Nicolas Sarkozy : il n'est aujourd'hui pas pensable d'aug-

menter de nouveau les prélèvements obligatoires. Les Français ne le comprendraient pas.

Le meilleur moyen de contenir la hausse des impôts reste de réduire la dépense publique. L'effort de rigueur de l'Etat n'est, dans ce domaine, pas encore suffisant. Les commissions des finances des deux assemblées, ainsi que les services du ministère des Finances devraient être beaucoup plus rigoureux et audacieux. Le déficit du budget va être réduit de 60 milliards d'euros entre 2010 et 2011, passant de 150 à 90 milliards d'euros, ce qui pourrait paraître important. Mais c'est malheureusement un trompe-l'œil. En 2010, nous avons dû dépenser 35 milliards pour le grand emprunt, 12 milliards pour le plan de relance, 5 milliards pour la taxe professionnelle et 3 milliards pour le plan Campus, soit un total de 55 milliards... Ces dépenses ne se retrouveront pas en 2011. L'effort réel de rigueur en 2010 correspond donc à seulement 5 milliards d'euros. Il est possible de faire plus, beaucoup plus. Notamment en matière de dépenses de fonctionnement de l'Etat et de réduction des charges de personnels, par exemple dans l'Education nationale. Je voterai évidemment ce budget 2011, puisque ce vote est la principale expression de l'appartenance d'un parlementaire à une majorité présidentielle, mais je regrette profondément que l'on tolère encore un tel déséquilibre dans les comptes publics. Ce n'est pas aux contribuables français de payer les erreurs et les reculades des politiques. 7

7 un rendez-vous

Rachida Dati, maire du 7^e, vous invite



Vœux du Maire

Mardi 11 janvier à 19h, à la mairie du 7^e.

Conseil de quartier Ecole Militaire

Lundi 17 janvier à 18h30, à la mairie du 7^e.

Salon des tout-petits

Mercredi 19 janvier de 10h à 18h30,
à la mairie du 7^e.

Formation pour conseillers de quartier

Mercredi 26 janvier à 18h30, à la mairie du 7^e.

Conseil d'arrondissement

Jeudi 27 janvier à 18h30, à la mairie du 7^e.

Conseil de quartier Invalides

Mardi 1^{er} février à 18h30, à la mairie du 7^e.

Conseil de quartier Saint Thomas d'Aquin

Lundi 7 février à 18h30, à la mairie du 7^e.

Conseil de quartier Gros Caillou

Mardi 8 février à 18h30, à la maison des
associations du 7^e, 4 rue Amélie.

Comité d'Initiative et de Consultation d'Ar- rondissement sur le thème de l'application du règlement des bois et jardins de Paris

Mercredi 9 février à 18h30, à la mairie du 7^e.

Merci de vérifier sur le www.mairie7.paris.fr que les dates ci-dessus n'ont pas été modifiées.



Places GRATUITES pour le Cirque PINDER* !

Rachida DATI offre 500 places gratuites pour le Cirque PINDER aux enfants et parents du 7^e arrondissement grâce à Gilbert EDLELSTEIN, Président Directeur Général du Cirque PINDER.

Du 11 décembre 2010 au 8 janvier 2011

Pelouse de Reuilly, Paris 12^e

Métro Porte Dorée ou Porte de Charenton

*Les places GRATUITES sont à retirer auprès de l'accueil de la mairie sur présentation d'un justificatif de domicile et de papiers d'identité.

Permanence des élus du 7^e

Martine Namy-Caulier

Conseiller de Paris – premier adjoint chargé de l'administration générale, du commerce et de l'artisanat

Jeudi sur rendez-vous

Tél. : 01 53 58 75 32

Michel Dumont

Conseiller de Paris chargé des grands projets et de l'urbanisme

Mercredi de 18h à 19h

Tél. : 01 53 58 75 17

Emmanuelle Dauvergne

Conseiller de Paris chargé de l'accueil, l'information du public et des projets numériques

Uniquement sur rendez-vous

Tél. : 01 53 58 75 06

Martine Aurillac

Député de Paris, vice-présidente de la commission des Affaires étrangères

1^{er} et 3^e lundi de chaque mois de 15h à 16h

et sur rendez-vous à l'Assemblée nationale.

Tél. : 01 43 63 67 91

Yves Pozzo di Borgo

Sénateur de Paris, conseiller de Paris

Uniquement sur rendez-vous

Tél. : 01 53 58 75 62

Thierry Hodent

Adjoint au maire chargé des affaires scolaires, des conseils de quartier et de la culture

Lundi de 18h30 à 19h30 sur rendez-vous

Tél. : 01 53 58 75 30

Annick Leroy

Adjoint au maire chargé des affaires sociales et des anciens combattants

Mercredi de 11h à 12h sur rendez-vous

Tél. : 01 53 58 75 30

René-François Bernard

Adjoint au maire chargé de l'environnement, des espaces verts et de la propreté

Mardi de 17h à 18h sur rendez-vous

Tél. : 01 53 58 75 29

Florence Gerbal-Mieze

Adjoint au maire chargé de la petite enfance et des associations

Vendredi de 14h30 à 17h30 sur rendez-vous

Tél. : 01 53 58 75 29

Jean-Philippe Hubin

Conseiller d'arrondissement chargé du patrimoine et de la sécurité

Mardi de 18h à 19h sur rendez-vous

Tél. : 01 53 58 75 62

Philippe Michel

Conseiller d'arrondissement chargé du sport

Jeudi de 18h à 19h sur rendez-vous

Tél. : 01 53 58 75 32

Sylvie de Léotoing

Conseiller d'arrondissement en charge de la jeunesse

Mercredi de 17h à 18h sur rendez-vous

Tél. : 01 53 58 75 32

Sonia Ledoux

Conseiller d'arrondissement

Uniquement sur rendez-vous

Tél. : 01 53 58 75 62

Laurence Girard

Conseiller d'arrondissement

Mercredi de 18h à 19h et le samedi

de 10h à 12h sur rendez-vous

Tél. : 01 53 58 75 62

Véronique Delvolvé-Rosset

Conseiller d'arrondissement

Vendredi de 15h à 16h sur rendez-vous

Tél. : 01 53 58 75 62

Parti socialiste

LOGEMENT : UNE PRIORITÉ POLITIQUE !

Le Conseil de Paris a adopté le 15 novembre le nouveau programme local de l'habitat (PLH) qui définit pour 2011-2016 les objectifs de Paris en matière de logement.

L'enjeu est de répondre à la forte demande et de préserver la mixité sociale, ou dans le 7ème, de la développer, cet arrondissement ne disposant aujourd'hui que de 1,2% de logements sociaux.

Pour arriver au seuil de 20% prévu par la loi SRU dès 2014, sachant que 70% des Parisiens sont éligibles au logement social, Paris intègre la diversité des besoins, logement social mixte (intégrant les classes moyennes et les familles), personnes âgées et personnes en situation de handicap. Un effort particulier est prévu pour les jeunes : le parc de logements pour étudiants aura été multiplié par 5 entre 2001 et 2014. Cette forte volonté de réaliser se heurte à de réelles difficultés, comme la pénurie foncière et le prix élevé de l'immobilier. Mais elle rencontre aussi l'obstruction systématique de la droite, notamment dans le 7ème : les projets sont bloqués pour des raisons mineures et tous les amendements proposés sur le PLH par la majorité UMP-Nouveau Centre-CNI exprimaient clairement la volonté de ne pas accueillir de logements sociaux dans le 7ème.

Le PLH ne se limite pas au logement social. Il développe aussi une offre de logements locatifs à destination des classes moyennes supérieures en imposant dans les opérations publiques d'aménagement 20 % de logements locatifs privés à loyers maîtrisés intermédiaires. La situation est très préoccupante, y compris dans notre arrondissement avec les conséquences de la spéculation immobilière qui a fait flamber les prix des loyers.

C'est la raison pour laquelle Bertrand Delanoë entend aussi encadrer l'augmentation des loyers du parc privé. Il va demander que la loi du 6 juillet 1989 soit modifiée pour qu'à Paris et dans la métropole se mette en place un dispositif d'encadrement des loyers du parc privé. La question du logement à Paris est pour nous une véritable priorité politique.

Laurence Girard

Laurence Girard,

Conseillère d'arrondissement socialiste - Permanence tous les mercredis entre 18h et 19h et le samedi matin uniquement sur rendez-vous.



© II

Modem



© II

Le Parlement a réformé le crédit impôt recherche, considérant qu'il fait bénéficier aux entreprises d'un effet d'aubaine injustifié en période de restriction budgétaire. Le Gouvernement et le Parlement visent les grandes entreprises ; ils ont oublié les PME innovantes. En effet, le crédit impôt recherche est aujourd'hui l'un des dispositifs les plus performants en France et dans le monde entier pour financer l'investissement en Recherche & Développement des entreprises. Il est notamment cité en exemple dans la Silicon Valley, et rend la France plus attractive pour les entreprises nationales et étrangères qui souhaitent installer des laboratoires de recherche au sein d'écosystèmes incitatifs.

Le budget annuel d'une PME est en général calculé et finalisé au mois d'octobre de l'année précédente. Pour 2010, les budgets ont ainsi été validés en Octobre 2009. Ce budget inclut notamment les avantages fiscaux dont l'entreprise bénéficie lui permettant d'investir dans de nouvelles forces productives avec la perspective de recevoir leur crédit impôt recherche au 1^{er} trimestre de l'année suivante.

C'est pourquoi la baisse de 15% proposée et sa mise en application sur le crédit impôt recherche 2010 fait courir un risque de trésorerie très important aux PME et TPE qui devraient faire face à un manque à gagner imprévu au 1^{er} trimestre 2011. D'autre part, la baisse de 15% sur le crédit impôt recherche 2011 dans un contexte de crise toujours patent amènerait des mesures de prudence des patrons de PME ce qui génèrerait une limitation voire un gel des emplois hautement qualifiés dans l'année 2011. Le crédit impôt recherche est un véritable poumon pour l'investissement dans les PME de l'innovation et de l'industrie de demain. Amputer un poumon même partiellement provoque un risque majeur sur leur santé et l'emploi dans ces entreprises.

La nécessaire réduction des dépenses publiques doit se faire en limitant les gaspillages, les doublons, les activités inutiles ou non productives. Elle ne doit pas se faire bêtement et aveuglément sur le dos de l'innovation et de la recherche et en décourageant les PME innovantes.

U. Delvolvé - Rosset

Véronique Delvolvé-Rosset,

conseiller d'arrondissement
Permanence le vendredi de 15h à 16h sur rendez-vous.